

Comité national des coopérations interprofessionnelles

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) POUR L'ELABORATION D'UN PROTOCOLE NATIONAL DE COOPERATION

Conformément aux articles L. 4011-1 à L. 4011-3 du code de la santé publique

Thématique cible : Gestion d'une stratégie thérapeutique dans le champ de l'antibiothérapie par des infirmiers experts exerçant dans des services d'infectiologie et des équipes multidisciplinaires en antibiothérapie (EMA)

Date de publication de l'AMI : 27/03/2024

Date de clôture des candidatures : 13/05/2024

Date de sélection de l'équipe projet (l'équipe projet sélectionnée pourra le cas échéant regrouper plusieurs équipes candidates à la suite de la sélection effectuée par le Comité National des Coopérations Interprofessionnelles - CNCI) :

Candidature : toute équipe composée de professionnels de santé directement concernés par l'AMI (cf. rubrique « professions concernées ») et volontaire pour rédiger à la suite de la sélection, le projet définitif du protocole de coopération.

Engagement de l'équipe candidate : élaborer le protocole avec l'appui du Comité National des Coopérations Interprofessionnelles (CNCI), et des conseils nationaux professionnels et des ordres des professions concernées, et en coopération avec les autres équipes éventuellement sélectionnées

Critères de recevabilité et de sélection des candidatures : sous réserve de la complétude du formulaire à renseigner en annexe et des pièces obligatoires à fournir, les réponses seront étudiées par le CNCI dont le fonctionnement est fixé par le décret n° 2020-140 du 21 février 2020 selon :

- a. le respect du délai de réponse
- b. la complétude de la réponse en annexe à renseigner directement sur la plateforme en suivant le lien suivant

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami-coop-antibiotherapie-en-ema-et-services-d-infectiologie>

- c. la conformité du profil et de la composition de l'équipe aux objectifs du protocole de coopération
- d. la capacité à rédiger et à mettre en œuvre le protocole de coopération
- e. la pertinence des transferts d'actes et d'activités proposés par rapport aux objectifs du protocole
- f. le respect des exigences de qualité et de sécurité définies par le décret du 27 décembre 2019

Rubriques	Description de l'AMI
1- Thématique ciblée / intitulé du protocole	Gestion d'une stratégie thérapeutique dans le champ de l'antibiothérapie par des infirmiers experts exerçant dans des services d'infectiologie et des équipes multidisciplinaires en antibiothérapie (EMA)
2- Objet/besoin de santé et/ou de prévention concerné par le protocole de coopération	Ce protocole vient en appui au déploiement du plan de lutte contre l'antibiorésistance. Il est attendu des répondants à l'AMI qu'ils documentent particulièrement les points suivants : <ul style="list-style-type: none">• Les objectifs du protocole dans le contexte des besoins des EMA de :<ul style="list-style-type: none">- Développer de nouvelles modalités d'organisations interprofessionnelles- Etendre / sécuriser des compétences pour garantir la qualité et la sécurité des soins aux patients

Comité national des coopérations interprofessionnelles

	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser une expertise infirmière au service d'une organisation soignante optimisée • Le cadre d'expertise proposé aux délégués, en particulier <ul style="list-style-type: none"> - Leur secteur d'intervention : intra-hospitalier, soins de ville, secteur médico-social. - Leurs champs et périmètres d'intervention : conseils auprès des professionnels de santé, consultation auprès des patients, activité stratégique sur le bon usage des antibiotiques... - Le recours à la télémédecine • Les qualifications et l'expérience professionnelles requises des délégants et délégués • Les critères d'inclusion et d'exclusion des patients dans le protocole, que ce soit en termes d'âge, de pathologie, de type d'antibiothérapie... • La nature précise des délégations d'actes et d'activités aux infirmières qui peuvent par exemple concerner : <ul style="list-style-type: none"> - la prescription initiale du (des) traitement (s) antibiotique (s) - le suivi et l'adaptation de ce (s) traitement (s) - la compensation / prévention des effets secondaires - des activités de santé publique en matière de bon usage des antibiotiques et de prévention des infections ... • La description synthétique de la formation théorique et pratique requise pour l'exercice de ces nouvelles compétences.
<p>3- Objectifs du protocole pour les patients et la structure/l'équipe - Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour la santé publique : bon usage des antibiotiques, limitation du développement de la résistance bactérienne, optimisation de l'efficacité des protocoles anti-infectieux. • Pour les patients : meilleur accès au soin et sécurisation de leur prise en charge • Pour les délégués : consolidation et valorisation de leur expérience et expertise professionnelles • Pour les délégants : libération de temps médical au bénéfice de la prise en soin de nouveaux patients.
<p>4- Indicateurs de suivi annuel du protocole</p>	<p>Cinq indicateurs sont obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de patients effectivement pris en charge au titre du protocole • Taux de retours non prévus par le protocole vers le médecin déléguant • Taux d'évènements indésirables déclarés • Taux d'évènements indésirables graves (suspension ou arrêt du protocole possible) • Taux de satisfaction des équipes engagées dans la mise en œuvre du protocole <p>D'autres indicateurs peuvent être proposés par les répondants à l'AMI.</p>
<p>5- Profil des équipes candidates et professions de santé concernées¹</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Délégants : médecins exerçant dans les EMA ou dans les services d'infectiologie • Délégués : infirmiers exerçant dans des EMA et/ou des services d'infectiologie
<p>6- Lieux de mise en œuvre</p>	<p>EMA et services d'infectiologie sur l'ensemble du territoire national</p>

¹ Liste des professions : [article L. 4011-1 du code de la santé publique](#)

Comité national des coopérations interprofessionnelles